**Projet « @ThenHome : Offrons l’olympe à la Chouette Chevêche d’Athéna »  
 Convention de pose de nichoirs** 

**Entre, d’une part :**

Monsieur - Madame : ..................................................................................................................

Rue : ..................................................................................................................... n° ..................

Code Postal : ................................ Localité : ...............................................................................

Tél :....................................... GSM : ................................... Mail : ..............................................

Désigné(e) ci-dessus : **le propriétaire, locataire ou occupant Signature**

**Et, d’autre part :**

Le Parc naturel des Hauts-Pays (PNHP), rue des Jonquilles 24, 7387 Onnezies. 065/460938 – info@pnhp.be

**Article 1 : Description du projet @ThenHome**

Le projet @ThenHome consiste à placer, sur le territoire des 5 Parcs naturels partenaires, 250 nichoirs à Chevêche d’Athéna. Ainsi, sur le territoire du Parc naturel des Hauts-Pays, une cinquantaine de nichoirs seront placés. Ce projet a la particularité d’investir des citoyens dans la pose et le suivi de ces nichoirs.

Les aspects financier et technique sont pris en charge par le Parc naturel des Hauts-Pays. L’intervention se limite au territoire du PNHP.

Cette convention est rédigée afin d’avoir une trace et une cartographie tant pour le Parc naturel que pour le propriétaire.

**Article 2 : Parrainage**

Afin de visualiser l’efficacité des nichoirs, un système de parrainage va être effectué. Le parrain passera contrôler les nichoirs une fois par an et informera le Parc naturel en cas d’occupation ou en cas de casse du nichoir. **Le parrain préviendra le propriétaire ou exploitant avant tout passage dans ses prairies.**

Coordonnées du **parrain** :

Monsieur - Madame : ..................................................................................................................

Rue : ..................................................................................................................... n° ..................

Code Postal : ................................ Localité : ...............................................................................

Tél : ....................................... GSM : ...........................................................................................

**Article 3 : Engagement du propriétaire**

Le propriétaire s’engage à laisser les nichoirs en place pour une durée indéterminée. A ce titre, il veillera à :

* Ne causer aucun dommage, y compris aux espèces qui s’y établiront,
* Ne pas déranger les occupants de manière intempestive (chaque visite du nichoir provoque un stress pour les occupants),
* Prévenir le PNHP en cas de problème aux nichoirs (chute, …),
* Laisser un accès à l’agent du PNHP et au parrain pour le suivi de l’occupation des nichoirs moyennant une prise de rendez-vous et **un contact préalable avec le propriétaire.** (1 fois par an).

En cas de force majeure (abattage de l’arbre, travaux sur le bâtiment, …), le PNHP devra être prévenu, si possible avant la période de nidification (printemps), afin de pouvoir emporter ou déplacer le(s) nichoir(s).

**Article 4 : RGPD**

Toutes vos données sont protégées et ne seront utilisées que dans le cadre du projet @ThenHome et pour la promotion des activités du Parc naturel du Hauts Pays. A ce titre : j’accepte la prise de photo et vidéos des nichoirs et leur diffusion, la promotion de la localisation des nichoirs (en interne) et la transmission des coordonnées de contact au parrain (biffer si vous n’êtes pas favorable).